



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE COLMAR

Colmar, le 26 mars 2025

La première présidente
de la cour d'appel de Colmar

Le procureur général
Près la même cour

à

Mesdames et messieurs les présidents des
tribunaux judiciaires de COLMAR – MULHOUSE -
SAVERNE – STRASBOURG

Mesdames et messieurs les procureurs de la
République près les mêmes tribunaux

Mesdames et messieurs les présidents de
chambres

Mesdames et messieurs les conseillers

Mesdames et messieurs les directeurs de greffe

OBJET : Eléments de calcul des frais d'expertise judiciaire en matière civile 2025, applicable au 1^{er} avril 2025

REFER: Notre circulaire du 26 janvier 2022

Textes applicables :

- article 84 de la loi locale n° 1255 du 18 juin 1878 sur les frais de justice,
- articles 3, 4 et 17 de la loi locale n° 1257 du 30 juin 1978 relative aux indemnités accordées aux témoins et experts,
- article 32 du décret n° 76-899 du 29 septembre 1976,
- décret n° 2013-776 du 27 avril 2013

Remarque préliminaire :

Les magistrats taxateurs apprécient souverainement le montant des honoraires des experts dans le respect des dispositions du droit local, des dispositions du code de procédure civile et de la jurisprudence, les indications portées dans le présent document ne constituant pas un barème même indicatif.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître les éléments de calculs des frais d'expertise judiciaire, applicables à compter du 1^{er} avril 2025, dans les juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar.

- Premier groupe : 125 euros HT/heure

Experts comptables

Architectes et ingénieurs du bâtiment et des travaux publics

Finances, gestion d'entreprise, diagnostic d'entreprise, fiscalité

Industrie, électronique, informatique, énergie, pollution, mécanique, métallurgie, produits industriels, transports

Investigations techniques et scientifiques

Santé, vétérinaire

Consignation initiale :

- Bâtiment : 4500 euros HT
- Experts comptables : 5500 euros HT
- Informatique : 4500 euros HT

- Deuxième groupe : 115 euros HT/heure

Autres professions du bâtiment

Géomètres

Gestion sociale

Agriculture, agro-alimentaire, animaux, forêts

Armes, munitions

Arts, communication, médias

Automobiles, bateaux plaisance

Écriture

Estimations immobilières

Consignation initiale :

- Automobiles : 3000 euros HT

- Troisième groupe : 95 euros HT/heure

Interprètes

Traducteurs : par page de 30 lignes

- Expertises médicales

Etablissement du dommage corporel : 1200 euros HT à titre de forfait

Responsabilité médicale : 2400 euros HT à titre de forfait

Expertise particulièrement complexe : 125 euros HT / heure

Expertise psychiatrique : 1000 euros HT à titre de forfait

Expertise psychologique : 700 euros HT à titre de forfait

- Frais annexes

Courriel	Néant
Lettre simple	8 euros (frais de secrétariat et expédition compris)
Lettre recommandée	14 euros (frais de secrétariat et expédition compris)
Dactylographie	8,50 euros la page (30 lignes)
CDROM	8 euros
Photocopies : moins de 500 pages	0,20 euro la page
Photocopies : à partir de 500 pages	0,16 euro la page
Photocopies couleur A4	0,40 euro la page

- Dématérialisation

Ouverture de l'expertise	35 euros HT
Participation forfaitaire de chaque partie	10 euros HT
Participation aux frais de logiciel	15 euros HT
Ouverture du dossier sur OPALEXE	125 euros HT

- Frais de déplacement

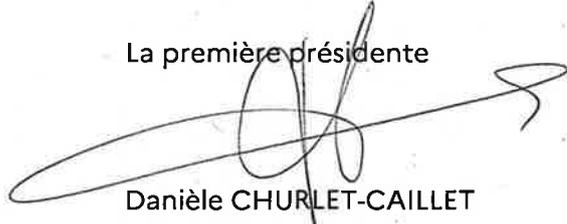
Indemnités kilométriques	0,75 euro/kilomètre + péages et parkings sur justificatifs
Train	Sur la base d'un remboursement d'un billet de seconde classe SNCF
Avion	Classe économique (si nécessaire)
Repas	22 euros
Nuit d'hôtel	90 euros
Temps consacré aux déplacements	50% de la vacation horaire HT

Nous vous prions de bien vouloir porter ces tarifs à la connaissance des magistrats, directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers de votre circonscription judiciaire, y compris des conseils de prud'hommes.

Le procureur général


Christophe RODE

La première présidente


Danièle CHURLET-CAILLET